

# LES PLUS DU RÉSEAU MÉTROPOLIS

## Tarification équitable

Vous ne payez que ce que vous consommez.

## Puissance adaptée à votre besoin C'est vous qui choisissez

- > Un trajet non prévu ?  
Chargez 100 km d'autonomie en 10 minutes sur les bornes Express.
- > Besoin de peu d'énergie pour votre véhicule hybride rechargeable ?  
Optez pour une charge faible puissance, plus économique.

## Occupation nocturne du point de charge à 2 €

(entre 20h et 8h) compris dans les abonnements.

## Un centre d'appel 100 % à votre service

Des interlocuteurs réactifs et, si nécessaire, intervention rapide sur site.



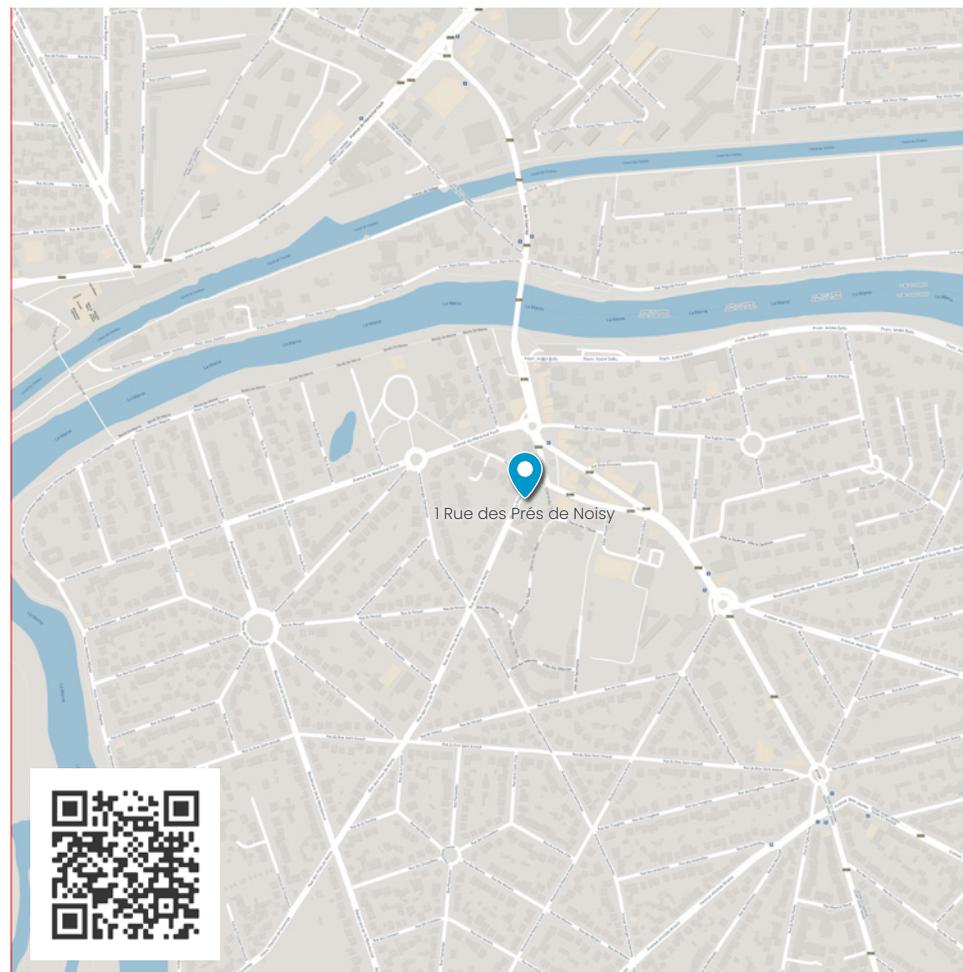
### Une solution « clef en main » pour les communes, à l'initiative de la Métropole du Grand Paris

La Métropole du Grand Paris, à l'issue de l'appel à initiatives privées (AIP), a retenu l'offre de Métropolis pour financer et gérer le déploiement ainsi que l'exploitation des bornes de recharge au service des métropolitains.

Avec cette nouvelle offre de bornes électriques, la Métropole du Grand Paris encourage, en lien avec les communes, le développement des véhicules électriques sur le territoire métropolitain, dans l'objectif de lutter contre la pollution de l'air et diminuer l'empreinte carbone.



OÙ SE BRANCHER ? **Plan interactif sur [www.metropolis-recharge.fr](http://www.metropolis-recharge.fr)**



● Citadine jusqu'à 22 kW

Besoin  
d'aide ?



Réponse rapide garantie 7j / 7 - 24h / 24  
Plus d'informations sur [www.metropolis-recharge.fr](http://www.metropolis-recharge.fr)

0 970 830 213

APPEL  
NON SURTAXE



# métropolis

LE RÉSEAU DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES DE LA  
**MÉTROPOLE DU GRAND PARIS**

Document non contractuel / Ne pas jeter sur la voie publique / Illustration intérieure macrovector + Freepik & GraphicsFuels.com



# LA LIBERTÉ

- › 3 types de stations pour choisir sa puissance
- › Plus la borne est puissante, plus la charge est rapide

**Proxi**  
Jusqu'à 7,4 kW

**Citadine**  
Jusqu'à 22 kW

**Express**  
Jusqu'à 150 kW



## Sans abonnement

- › Pas d'inscription préalable pour accéder au service
- › Tarif au kWh et selon la puissance choisie
- › **Paiement par carte bancaire**

## Avec abonnement

- › Tarifs préférentiels
- › Réservation d'un point de charge
- › Occupation nocturne du point de charge à 2 €
- › Identification et paiement avec le badge abonné
- › **Inscription sur [www.metropolis-recharge.fr](http://www.metropolis-recharge.fr)**



## EN PRATIQUE : C'EST FACILE !

### 1 JE REPÈRE la borne de recharge qui correspond à mon besoin

- › Sur l'application **Métropolis** ou [www.metropolis-recharge.fr](http://www.metropolis-recharge.fr)
- › La carte du réseau m'indique les bornes disponibles



### 2 JE CHOISIS la puissance qui me convient

Ou j'utilise la puissance délivrable par la borne



### 3 JE LANCE la charge

- › Je branche mon véhicule
- › Je présente ma carte bancaire ou mon badge  
*Sur les bornes Proxi, si je ne suis pas abonné, je scanne le QR code avant de choisir la puissance, puis je paye en ligne*
- › La prise se verrouille



### 4 J'ARRÊTE la charge

- › Je présente à nouveau ma carte bancaire ou mon badge pour déclencher le paiement
- › Je libère la prise

## UN TARIF AU kWh FLEXIBLE et LISIBLE

### Pour les non abonnés

Tarif variable de 0,36 € à 0,65 € le kWh, selon la puissance choisie

Occupation post-charge

- › 10 minutes d'occupation offertes en fin de charge
- › Occupation sans charge : 1 € le ¼ d'heure (bornes Proxi et Citadine) ou 3 € le ¼ d'heure (bornes Express)

### 3 formules d'abonnement

L'abonnement **Métropolis 100**

- › 100 kWh pour 45 € / mois, badge inclus
- › Utilisables dans toutes les stations Métropolis
- › - 20 % sur les kWh supplémentaires
- › 2h/mois d'occupation post-charge offertes
- › Occupation nocturne du point de charge à 2 €

L'abonnement **Métropolis Liberté**

- › Badge utilisateur pour une expérience personnalisée
- › 2h/mois d'occupation post-charge offertes
- › Occupation nocturne du point de charge à 2 €
- › 10 € / an

L'abonnement **pour les professionnels**

- › À partir de 10 véhicules d'une même entreprise
- › Pour 10 véhicules : 1 000 kWh / mois à partager (puis 100 kWh / mois par véhicule supplémentaire)
- › - 20 % sur les kWh supplémentaires
- › Occupation nocturne du point de charge à 2 € et par véhicule

Hors frais éventuellement appliqués par d'autres opérateurs de recharge (pour les clients en itinérance)